



Société qui ignore son employée

Par **ADidi**, le **01/03/2013** à **15:34**

Bonjour,

J'ai signé un contrat de travail (CDI le 29/09/2010) avec une société de service à domicile pour la garde d'enfants (sachant que c'est le papa des filles que je gardais qui m'a introduite dans cette société et je ne gardais que ces 2 filles), fin juin 2012 le papa m'a indiqué que pour la rentrée scolaire 2012/2013 je ne travaillerai plus pour lui (les filles sont grandes). Fin juillet 2012 la secrétaire de la société m'a demandé les heures de présence des filles, je lui ai répondu que je ne travaille plus pour le papa, elle m'a demandé d'envoyer une lettre de démission pour avoir le solde tout compte et l'attestation pôle emploi. Fin novembre j'ai pris rendez-vous avec pôle emploi qui m'a demandé, pour la constitution du dossier, l'attestation ASSEDIC. Le 5 décembre 2012 j'ai envoyé ma démission suivie d'une rétractation le 7 décembre 2012 (sachant que les 2 lettres avec AR ont été reçues le même jour). La réponse de la société était, qu'elle acceptait la démission et non la rétractation. Depuis (et cela fait 3 mois) je n'ai reçu de la société ni attestation ASSEDIC, ni solde tout compte, ni attestation de travail. **Je n'ai jamais eu de congés payés** durant les 2 ans que j'ai travaillé avec cette société (sachant que les 2 mois de vacances d'été de chaque année ainsi que toutes les autres petites vacances, je n'avais pas les filles et donc je n'étais pas payée). **Je n'ai pas passé la visite médicale d'embauche** (alors que c'est stipulé dans le contrat) ni aucune autre visite médicale durant les 2 ans que j'ai travaillé avec cette société. Dans le contrat, je dois travailler au minimum 6 heures par mois, depuis le 30 juin 2012 jusqu'au 5 décembre 2012 (date de ma démission) **la société ne m'a rien proposé et donc pas payé.**
cela fait 3

S'il vous plaît, je voudrai savoir mes droits et suis-je en tors.

Dois-je les attaquer aux prud'hommes ?

Dois-je signaler ces anomalies à l'inspection du travail ?